

"Trait d'union entre l'Europe et les partenaires sociaux" dans Communauté européenne

Légende: En 1968, Jean Fontanille, membre du Comité économique et social depuis sa création, explique le fonctionnement de cet organe.

Source: Communauté européenne. dir. de publ. FONTAINE, François ; Réd. Chef CHASTENET, Antoine. Août-Septembre 1968, n° 121-122. Paris: Service d'information des Communautés européennes.

Copyright: Libre reproduction, mention d'origine obligatoire.

URL:

[http://www.cvce.eu/obj/"trait_d_union_entre_l_europe_et_les_partenaires_sociaux"_dans_communaute_europeenne-fr-494dd0ce-dce5-44d1-bbe3-2e64650d29f2.html](http://www.cvce.eu/obj/)

Date de dernière mise à jour: 16/09/2012

Trait d'union entre l'Europe et les partenaires sociaux

Le Comité Économique et Social de la Communauté connaît une audience croissante

Jean Fontanille, 71 ans, président directeur général de Bailly et membre du comité directeur du C.N.P.F., appartient depuis sa création à l'une des institutions les plus discrètes de la Communauté européenne : le Comité Économique et Social. Celui-ci compte 101 conseillers (24 pour l'Allemagne, la France et l'Italie; 12 pour la Belgique et les Pays-Bas; 5 pour le Luxembourg), répartis en trois groupes: 1° représentants du patronat; 2° syndicalistes; 3° professions libérales, artisans, agriculteurs. Nous avons demandé à Jean Fontanille de faire le bilan des dix années d'activité du Comité Économique et Social.

«Nous sommes avant tout des hommes-relais, des traits d'union entre l'Europe et les partenaires sociaux. Plus de la moitié des conseillers jouent un rôle important dans les diverses organisations professionnelles ou syndicales de leurs pays respectifs: au sein de ces institutions, ils sont les défenseurs de la cause européenne et contribuent à l'élargissement de débats qui risqueraient autrement de se dérouler derrière le huis clos des frontières. Par contre, lorsque les conseillers siègent à Bruxelles, ils attirent l'attention des organismes communautaires sur les aspects nationaux des problèmes dont ils ont à traiter. Cela ne veut pas dire pour autant que le Comité Économique et Social soit une arène où s'affrontent les chauvinismes. Bien au contraire. Sans doute étudions-nous d'abord les dossiers sur le plan national: en ce qui concerne la France, par exemple, les trois groupes se réunissent à Paris avant les séances plénières du comité et appellent en consultation des fonctionnaires de divers ministères. Mais il ne s'agit là que d'une information et non de l'élaboration d'une stratégie commune car les conseillers sont désignés et siègent à titre personnel.

Une fois à Bruxelles, ils se réunissent d'ailleurs le plus souvent par affinités économiques et sociales, sans tenir compte de leurs différences nationales: patrons d'un côté, syndicalistes de l'autre, professions libérales, commerciales et agricoles d'un troisième.

De toutes façons, en séance plénière ou au sein des différents groupes de travail, les questions sont réglées dans un esprit essentiellement communautaire. Des réactions typiquement nationales n'apparaissent guère que lorsque sont traités les problèmes agricoles.

L'expérience m'a également montré que des opinions divergentes apparaissent surtout entre le premier et le second groupe, c'est-à-dire entre les chefs d'entreprise et les syndicalistes, tandis que le troisième intervient comme arbitre.

Des mandats personnels

Notre activité s'articule en séances plénières, qui ont lieu pratiquement tous les mois et durent habituellement deux jours, préparées par les délibérations des sections spécialisées de trente à quarante personnes qui jouent le rôle de commissions parlementaires et sont elles-mêmes subdivisées en groupes de travail. De plus, des sous-comités ont été créés pour traiter de questions qui débordent le champ des sections spécialisées: ainsi la conjoncture ou l'évolution à moyen terme de l'économie européenne.

Le Comité Économique et Social est généralement saisi d'un problème au cours de la période préparatoire qui se situe entre l'initiative de la Commission et la décision du Conseil de Ministres. Son bureau l'affecte alors à une section qui forme en son sein un groupe de travail de quelques personnes avec un président et un rapporteur – généralement un spécialiste de la question et, de préférence, quelqu'un d'une nationalité différente de celle du président. De ses délibérations résulteront un rapport et un projet d'avis. En séance plénière, ils feront éventuellement l'objet d'amendements, puis seront soumis au vote sur appel nominal. Le nom de chacun, avec mention de son vote, figure au bas de l'avis afin de bien marquer le caractère personnel des mandats détenus par les conseillers; de plus, si une minorité présente un point de vue différent, il en est fait expressément mention.

Tous ces travaux se déroulent en étroite collaboration avec la Commission.

L'amorce d'une démocratie économique

Le Comité Économique et Social de la Communauté s'est taillé peu à peu une place influente. A l'origine, il fut conçu comme un prolongement, sur le plan européen, des Comités économiques et sociaux existant dans les différents pays. Mais les Allemands se montraient quelque peu réticents car ils ont gardé un mauvais souvenir de l'activité de cette institution à l'époque de Weimar, lorsqu'elle s'était mêlée de questions politiques.

Aussi avons-nous procédé avec prudence, sans sortir de notre rôle.

Notre ambition n'est pas de devenir des sénateurs, mais de jouer un rôle analogue à celui du Conseil économique néerlandais, constamment consulté par le gouvernement des Pays-Bas dont il a l'oreille. A vrai dire, nous ne sommes pas loin d'avoir atteint ce résultat. Très souvent, la Commission et le Conseil de Ministres modifient leurs projets en fonction de nos délibérations. Ils nous soumettent des problèmes pour lesquels le traité ne leur impose pas l'obligation de nous consulter.

Compte tenu de notre audience croissante, nous souhaitons sortir de l'état de minorité où nous nous trouvons encore. C'est ainsi que nous ne sommes pas maîtres de notre règlement, qui doit être approuvé par le Conseil de Ministres. C'est lui également qui décide si nos avis seront ou non publiés. Fort heureusement, il y est le plus souvent favorable et les quelque deux cents avis que le Comité a émis depuis sa création ont contribué à créer une opinion publique communautaire. Ils sont l'amorce d'une démocratie économique à l'échelle de l'Europe et méritent d'être couronnés par une décision qui, à nos yeux, aurait valeur de symbole: celle de transformer le Comité en un Conseil.»